

## 6. Glossaire

- **Types de traitement** : les types de traitement correspondent à différents modes d'accès aux formations. Le type de traitement permet d'utiliser eCandidat pour des formations autres que celles sélectives, mais qui nécessitent l'examen d'un dossier pour autoriser l'inscription. Le type de traitement est choisi au moment de la création de la formation, soit elle est en **accès direct** (i.e. elle n'est pas sélective) soit en **accès contrôlé**. Dans l'application, les types de traitement définis (non modifiable) sont donc :
  - Accès contrôlé ;
  - Accès direct.
- **Types d'avis** : les type d'avis (non modifiable) :
  - Favorable ;
  - Défavorable ;
  - Liste complémentaire ;
  - Liste d'attente ;
  - Présélection.
- **Décision** : résultat d'une sélection ou d'une présélection. On peut créer autant de décisions que nécessaire dans l'application, chaque décision est associé à un type d'avis.
- **Motivation des décisions** : il est obligatoire de motiver les décisions défavorables. Il est possible de créer autant de motivations que nécessaire.
- **Étape** : terme Apogée pour désigner une année de formation.
- **Formation** : formation pouvant provenir d'Apogée (recherche de l'étape) ou saisie directement dans l'application si ce choix a été paramétré au niveau de l'application (valable pour tout l'établissement). Une formation peut être associée à une ou plusieurs commissions.
- **Commission** : entité pouvant regrouper une ou plusieurs formations. A une commission correspond une date de début et de fin de recrutement ainsi que des membres, une adresse postale et des éléments de contact (courriel, téléphone, fax).
- **Centre de candidature** : entité regroupant des commissions.
- **Pièces justificatives** : pièces dématérialisées ou pas à joindre à un dossier. Un fichier peut être attaché à une pièce justificative. Une pièce peut être utilisée pour plusieurs formations. Les pièces peuvent être définies au niveau de la scolarité centrale, elles sont dans ce cas disponibles pour tous les centres de candidature. D'autres pièces justificatives peuvent être définies au niveau du centre de candidature, elles ne sont visibles que du centre de candidature.